

D.A. 010.136

AUGMENTATION DES TAUX DES DROITS D'ACCISE – 1^{er} JANVIER 2019

Au 1^{er} janvier 2019, les taux des droits d'accise applicables aux cigarettes et au tabac fine coupe destiné à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer changent.

Les taux des droits d'accise modifiés se retrouvent au Titre 4, Chapitre 6, Sections 1 et 5 (articles 135 et 146) de la loi-programme du 25 décembre 2017 (*Moniteur belge du 29 décembre 2017*).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des modifications.

	Taux avant le 1^{er} janvier 2019	Taux à partir du 1^{er} janvier 2019
Cigarettes	droit d'accise ad valorem : 40,04 % du prix de vente au détail droit d'accise spécial ad valorem : 0,00 % du prix de vente au détail droit d'accise spécifique : 6,8914 EUR par 1.000 pièces droit d'accise spécial spécifique : 57,7077 EUR par 1.000 pièces	droit d'accise ad valorem: 40,04 % du prix de vente au détail droit d'accise spécial ad valorem : 0,00 % du prix de vente au détail droit d'accise spécifique : 6,8914 EUR par 1.000 pièces droit d'accise spécial spécifique : 59,5777 EUR par 1.000 pièces

Tabac fine coupe destiné à rouler les cigarettes et autres tabacs à fumer	droit d'accise ad valorem :	droit d'accise ad valorem :
	31,50 % du prix de vente au détail	31,50 % du prix de vente au détail
	droit d'accise spécial ad valorem :	droit d'accise spécial ad valorem :
	0,00 % du prix de vente au détail	0,00 % du prix de vente au détail
	droit d'accise spécifique :	droit d'accise spécifique :
0,0000 EUR par kilogramme	0,0000 EUR par kilogramme	
droit d'accise spécial spécifique :	droit d'accise spécial spécifique :	
42,3465 EUR par kilogramme	48,3083 EUR par kilogramme	

En 2019, le droit d'accise minimum pour les cigarettes s'élève à **188,5750** EUR par 1.000 pièces.

En 2019, le droit d'accise minimum pour le tabac fine coupe destiné à rouler les cigarettes et autres tabacs à fumer s'élève à **100,6828** EUR par kilogramme.

En 2019, la fiscalité minimum pour les cigares s'élève à **0,0930** EUR par pièce.

Pour l'Administrateur général des Douanes et Accises,

Nico MISSANT

Conseiller général, f.f.